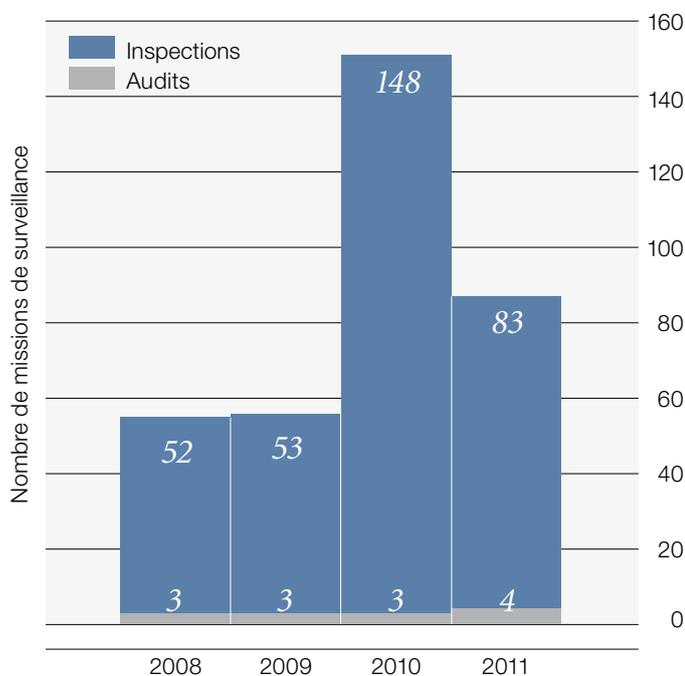


Aérodromes

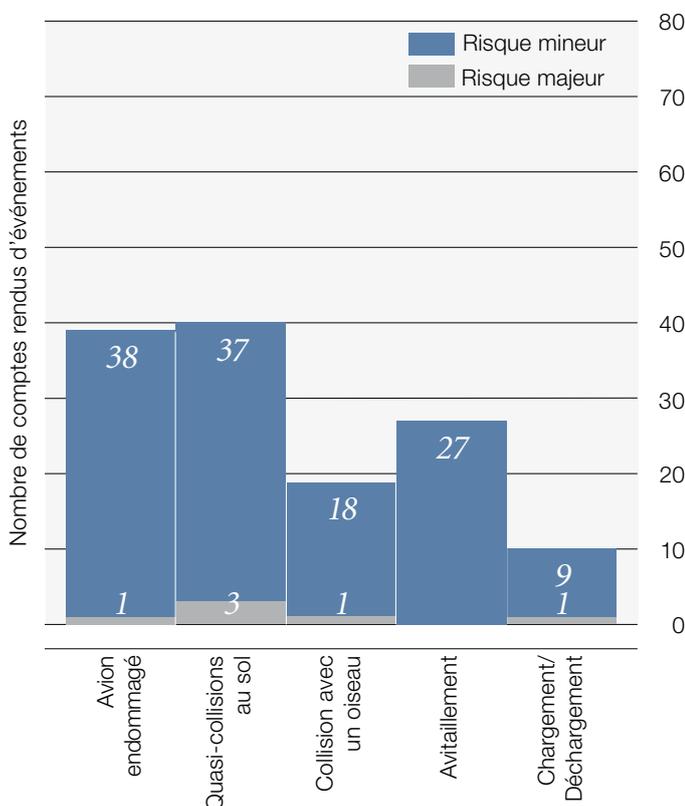
Surveillance sur les aérodromes



L'OFAC a effectué, en 2011, 47 inspections et 4 audits sur des aérodromes et a mené 36 inspections d'obstacles à la navigation aérienne. Ce dernier chiffre est inférieur de 40% à la valeur de l'année précédente car l'office a contrôlé des régions qui comportaient moins d'obstacles que celles inspectées précédemment. Nonobstant, l'OFAC a enregistré 161 constatations, chiffre supérieure de 12% à celui de 2010. Près de 97% des constatations, dont l'essentiel portait sur l'application du système de gestion de la sécurité, l'annonce ou le balisage lumineux des obstacles, le marquage des pistes et sur les systèmes électroniques dédiés à l'exploitation des aérodromes, étaient associées à un risque mineur.

L'OFAC a constaté un revirement de tendance s'agissant des comptes rendus d'incidents sur les aérodromes. En progression constante depuis de nombreuses années, leur nombre a reculé 14% en 2011 à 172. La part des cas affectés d'un risque majeur s'est également réduite, passant de 6,5% à 3,5%. L'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui relève des autorités aéronautiques françaises, a annoncé 75 événements contre 79 l'année précédente. Les événements déclarés sont plus ou moins similaires à ceux qui se produisent sur les grands aéroports suisses. L'OFAC estime que les aéroports régionaux, à l'inverse des aéroports nationaux de Genève et de Zurich, dont provient la majorité des comptes rendus, devraient améliorer leur culture du compte rendu.

Principaux types d'incidents sur les aérodromes en 2011



Les quasi-collisions entre aéronefs en roulage au sol et des véhicules, les dommages causés aux aéronefs stationnés et l'avitaillement incorrect des avions (en particulier les fuites de carburant) représentent les incidents les plus fréquents. L'OFAC a proposé aux aérodromes d'adopter des mesures correctrices adéquates. On déplore neuf cas de collision avec des avions en roulage au sol, trois de plus que l'année précédente.